

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 27 juin 2019**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : 2019-04-32 – MARCHES PUBLICS (1.1) - ATTRIBUTION DE MARCHÉS DE GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES – BAS DE QUAI DES DÉCHÈTERIES**

**DATE DE CONVOCATION : 20 JUIN 2019**

**DATE DE L’AFFICHAGE : 05 JUILLET 2019 de l’extrait de Délibération**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (arrivé à compter de la 2019.04.38), Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de K. JUVEN), Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY (ayant la procuration de Patrice KNAPEK), Isabelle GUILLAUME, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT (ayant la procuration d'I. GASPARD), Philippe MONALDESCHI, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de Ch. THERMINOT), Corinne LALANCE, Damien BRASSEUR (départ à la 2019.04.36), Régis MATHIEU, Frédérique SAUVAT, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Serge GREGOIRE (ayant la suppléance de T. MIGOT), Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Alde HARMAND (ayant la procuration de C. CAMUS), Lydie LEPIOUFF, Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration d’A. BOURGEOIS), Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration d’A. ANSTETT), Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de M. VIOT), Lucette LALEVEE, Catherine GAY (ayant la procuration de Fatima EZAROIL), Guy SCHILLING (ayant la procuration de G. HOWALD), Etienne MANGEOT, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Ghislain HAZARD (ayant la suppléance de JM. HORNUT), Jean-Pierre COUTEAU.
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	Yolande AGRIMONTI, Patrice KNAPEK, Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Thomas MIGOT, François MANSION, Kristell JUVEN, Gérard HOWALD, Marie VIOT, Alain BOURGEOIS, Claudine CAMUS, Fatima EZAROIL, Alain ANSTETT, Pascal MATTEUDI, Jean-Marie HORNUT
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	11 avis de procuration, du début à la fin.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	2 avis de suppléance, du début à la fin
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Guy SCHILLING
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	Des délibérations n° 2019.04.01 à 2019.04.35 : 50 présents. De la 2019.04.36 à 2019.04.37 : 49 présents. De la 2019.04.38 à la fin : 50 présents.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	Des délibérations n° 2019.04.01 à 2019.04.35 : 61 votants. De la 2019.04.36 à 2019.04.37 : 60 votants. De la 2019.04.38 à la fin : 61 votants.

Vu le Code de la Commande Publique 2019,

Le Président, représentant du Pouvoir Adjudicateur, a lancé une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert européen sous forme de procédure allotie, dans le but de rechercher les prestataires capables d'exécuter les prestations liées aux différentes composantes de la gestion du bas de quai des déchèteries selon les modalités suivantes, afin de susciter la plus large concurrence :

- MARCHÉ DE GESTION DU BAS DE QUAI DES DÉCHÈTERIES 2019\_AOO\_01
- Marché accord-cadre
- Marché à bons de commande sans minimum et sans maximum
- Marché divisé en 6 lots
- Publication du 15 Avril 2019 sur le profil acheteur de la Communauté de Communes Terres Toulouses, au BOAMP supérieur à 90 000,00 € H.T et au JOUE.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2017-04-45 en date du 30 Mars 2017 désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres propre à la Communauté de Communes Terres Toulouses,

Vu les délibérations n° 2018-06-36 du 13 Décembre 2018 et n° 2019-02-05 constituant un Groupement de Commandes en vue de la passation des marchés de prestations de services d'ordures ménagères et désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement pour la CC2T,

Vu les articles L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'autorisation des exécutifs locaux de souscrire les marchés publics,

Vu le jugement des candidatures et des offres effectué selon les dispositions des articles R2144-1 à 7, R2152-3 à 5, R2152-6 à 8, R2152-11 à 13, R2161-2 à 5,

Vu les décisions rendues par la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de Commandes Constitué réunie le 03 Juin 2019, statuant sur l'attribution du lot n° 1, et réunie le 12 Juin 2019, statuant sur l'attribution des lots n° 2 à 6,

Considérant le rapport d'analyse des offres permettant de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au sens des articles L2152-7 à 8, R2152-6 à 8 et R2152-11 à 12 du Code de la Commande Publique 2019 précités, en fonction du classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir :

Prix des prestations (60%) – Valeur Technique (40%),

La CAO a retenu le prestataire suivant :

N° de marché	Objet	Conditions et délais d'exécution (sur la durée du marché)	Titulaire	Estimatif annuel en € H.T. pour information
2019_AOO_01_1	LOCATION, ROTATION ET TRANSPORT DES BENNES DE DÉCHETS NON DANGEREUX DES DÉCHETTERIES ET PLATEFORMES	4 ans fermes du 01/07/2019 au 30/06/2023	CITRAVAL SAS	2 295 102,60 (pour les 2 collectivités ; détail : 592 749,80 pour la CC2T et 1 702 352,80 pour la COVALOM)
2019_AOO_01_2	RECYCLAGE ET VALORISATION DU BOIS DES DÉCHETTERIES	1 an ferme du 01/07/2019 au 30/06/2020 + reconduction 3 fois 1 année soit une échéance au 30/06/2023	CITRAVAL SAS	444 784,00 (pour les 2 collectivités ; détail : 208 064,00 pour la CC2T et 236 720,00 pour la COVALOM)
2019_AOO_01_3	RECYCLAGE ET VALORISATION DES GRAVATS DES DÉCHETTERIES	1 an ferme du 01/07/2019 au 30/06/2020 + reconduction 3 fois 1 année soit une échéance au 30/06/2023	SARL AGIL	530 400,00 (pour les 2 collectivités ; détail : 197 600,00 pour la CC2T et 332 800,00 pour la COVALOM)
2019_AOO_01_4	VALORISATION DES DÉCHETS VERTS DES DÉCHETTERIES ET PLATEFORMES	1 an ferme du 01/07/2019 au 30/06/2020 + reconduction 3 fois 1 année soit une échéance au 30/06/2023	SUEZ ORGANIQUE	708 768,00 (pour les 2 collectivités ; détail : 282 111,20 pour la CC2T et 426 656,80 pour la COVALOM)
2019_AOO_01_5	COLLECTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS DANGEREUX SPÉCIAUX DES DÉCHETTERIES	4 ans fermes du 01/07/2019 au 30/06/2023	CHIMIREC EST	309 490,60 avec variante n° 5-01 (pour les 2 collectivités ; détail : 181 104,60 pour la CC2T et 128 386,00 pour la COVALOM)
2019_AOO_01_6	TRANSPORT ET TRAITEMENT DU PLÂTRE ET DÉRIVÉS	4 ans fermes du 01/07/2019 au 30/06/2023	SAS RITLENG REVALORISATIONS	198 152,80 avec variante n° 6-01 (pour les 2 collectivités ; détail : 101 705,60 pour la CC2T et 96 447,20 pour la COVALOM)

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2019

Application agréée E-legalite.com

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **D'Autoriser le Président, représentant du Pouvoir Adjudicateur, à signer et notifier le marché de gestion du bas de quai des déchèteries avec les entreprises conformément au descriptif rédigé ci-dessus, à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ces marchés et à signer, à cet effet, tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant.**

étant précisé que la dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts ou à ouvrir au budget annexe des ordures ménagères.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX